



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA
SOMME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2021-009

PUBLIÉ LE 28 JANVIER 2021

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques

80-2021-01-28-002 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Somme - Service de Coordination des Politiques Interministérielles

80-2021-01-21-006 - AP portant organisation du SGCD de la Somme - Liste des agents. (4
pages)

Page 8

80-2021-01-27-006 - Arrêté de subdélégation de signature du Secrétariat général commun
départemental de la Somme - Ordre général (4 pages)

Page 13

Préfecture de la Somme-Service de la Coordination des Politiques Interministérielles

80-2021-01-17-001 - Délégation de signature DCL 17.01.2021 (4 pages)

Page 18

Direction Départementale des Finances Publiques

80-2021-01-28-002

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX**

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

La comptable, responsable du service départemental des impôts des entreprises de la Somme

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 , 257 A et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

Mme DEVISMES Nathalie inspectrice des finances publiques au service des impôts des entreprises de la Somme à l'effet de signer :

Mme GACQUER Isabelle, inspectrice des finances publiques, au du service des impôts des entreprises de la Somme, à l'effet de signer :

M. PEIREIRA, Vincent, inspecteur des finances publiques, au service des impôts des entreprises de la Somme à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 75 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 4 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Ryba Yann	Contrôleur P	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 euros
Paterek Audrey	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 euros
Metahri Mohamed	Contrôleur P	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 euros
Bonard Ludovic	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 euros
Caron Sylvie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 euros
Dekerpel Sylvie	Contrôleuse P	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 euros
Grimonpont Benoît	Contrôleur P	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 euros
Hernu Melanie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 euros
Jean Dominique	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 euros
Lahmidi-Oncle Stéphanie	Contrôleuse P	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 euros
Lamotte Nadège	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 euros
Leclerc Carole	Contrôleuse P	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 euros

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Lesieur Patricia	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 euros
Quentin Nathalie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 euros
Botelho Julien	Contrôleur	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Armand Anne	Contrôleuse P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Cuvilliers Valérie	Contrôleuse P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Darchis Annick	Contrôleuse P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Devillers Michele	Contrôleuse P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Dhaussy Arnaud	Contrôleur P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Duquenhem Corinne	Contrôleuse P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Flon Florence	Contrôleuse P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Fressancourt Jocelyn	Contrôleur P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Lestrat Bruno	Contrôleur P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Panseri Matthieu	Contrôleur P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Squiban Sylvie	Contrôleur P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Huss Christelle	Contrôleuse	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Thuillier Valerie	Contrôleuse P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Desmolins Jerome	Contrôleur P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Krupa Patricia	Contrôleuse P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
PAPILLON Sophie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
Deloumeaux Lucile	Contrôleuse P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
CARO Antoine	Contrôleur P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
HIEL Yolande	Contrôleuse P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
PINCHOT Grégory	Contrôleur	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
VERBRAKELE Laure	Contrôleuse P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
HEREDIA Christelle	Contrôleuse P	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
LANGLET Christine C	Contrôleuse	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros
FROMENTIN Franck	Contrôleur	10 000 €	10 000 euros	4 mois	10 000 euros

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
VAN ROEKEGHEM Pascale	Contrôleuse	10 000 €	10 000 euros	4mois	10 000 euros

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de la Somme.

A Amiens, le 28/01/2021

La Cheffe de Service
Responsable de Service départemental des Impôts
des Entreprises de la Somme

Régine LEMERCIER
Administrateur des Finances
Publiques Adjoint

Régine LEMERCIER

Préfecture de la Somme - Service de Coordination des
Politiques Interministérielles

80-2021-01-21-006

AP portant organisation du SGCD de la Somme - Liste des
agents.

ARRÊTÉ
**portant organisation du secrétariat général commun
départemental de la Somme**

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du Ministère de l'Intérieur ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de déconcentration ;
Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN préfète de la Somme ;
Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'Etat, notamment les articles 34 et suivants ;
Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
Vu le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
Vu l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du Ministère de l'Intérieur ;
Vu la circulaire du Premier Ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ;
Vu la circulaire du Premier Ministre n° 6104/SG du 2 août 2019 relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;
Vu l'avis du comité technique de la préfeture en date du 16 décembre 2019 ;
Sur proposition de la secrétaire générale de la préfeture de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1

Sont affectés au SGC de la Somme les agents dont les noms suivent :

Direction :

- Monsieur Olivier NGUYEN, CAIOM, directeur
- Madame Catherine DELAITTRE, attachée d'administration hors classe, directrice adjointe

- Madame Zoulira BEDROUNI, secrétaire administrative de classe normale, référente de proximité

Pôle des Ressources Humaines :

- Monsieur Christophe LEPAGNOL, attaché d'administration de l'État, responsable du Pôle

- Madame Sylvie PRUVOST, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au responsable du pôle

- Monsieur Serge PENNAGUER, attaché principal d'administration de l'État, Chargé de missions et Conseiller mobilité carrière

Section Gestion Administrative des carrières :

- Madame Christelle PINOIT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable de la section

- Madame Caroline CRESSET, secrétaire administrative de classe supérieure, gestionnaire administrative des carrières

- Monsieur Philippe LEQUENNE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, gestionnaire administratif des carrières

- Madame Amandine ALAER, adjointe administrative principale de 2e classe, gestionnaire administrative des carrières

- Madame Yamina FOUKA-OTSMANE, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire administrative des carrières

- Madame Armelle GODIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, gestionnaire administrative des carrières

- Monsieur Jean-Marc DELPLANQUE, contrôleur du travail hors classe, gestionnaire administratif des carrières

Section Vie Professionnelle :

- Madame Marie-Pascale LEBLANC, adjointe administrative principale de 1ere classe, responsable de la section

- Madame Patricia CAVILLON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, gestionnaire de la vie professionnelle et référente proximité DDPP,

Section Départementale d'Action Sociale :

- Madame Edith DURANT, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable de la section

- Madame Sylvie MAIREAUX, adjointe administrative, gestionnaire de l'action sociale

- Monsieur Régis BELLANGER, technicien supérieur principal du développement durable, gestionnaire de l'action sociale

Pôle Budgétaire et Financier :

- Monsieur Anthony THIEFAINE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable du Pôle

- Madame Valérie DEGOUY, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au responsable du pôle

- Madame Sylvie CHRETIEN, adjointe administrative principale de 1ere classe, gestionnaire budgétaire et financier

- Madame Elodie WARD, adjointe administrative, gestionnaire budgétaire et financier

Pôle Logistique et Achats :

- Monsieur Christophe MERLO, attaché principal d'administration de l'État, responsable du Pôle

- Monsieur Hugues BEVIERE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au responsable du Pôle

Section Logistique :

- Monsieur Frédéric PINOIT, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de la section logistique
- Monsieur Andy GOEDER, adjoint technique principal de 2e classe – APST, Responsable des ateliers
- Monsieur Jacky THOMAS, adjoint technique principal de 1ère classe, adjoint au responsable des ateliers
- Monsieur Philippe HERDUIN, adjoint technique principal de 2e classe, agent polyvalent maintenance et manutention
- Monsieur Manuel GIMENEZ, adjoint technique principal de 1ère classe, agent polyvalent maintenance et manutention
- Madame Catherine DARTOIS, adjointe administrative principale de 2e classe, agent polyvalent maintenance et manutention
- Monsieur Laurent CHAPOUTIER, adjoint technique principal de 1ère classe, agent polyvalent maintenance et manutention

Section des Commandes Publiques :

- Madame Christelle DANIEL, Secrétaire administrative de classe normale, responsable de la section
- Monsieur Guy KIKOUNOU, adjoint administratif, gestionnaire des achats
- Madame Jacqueline MATH, adjointe technique principale de 2e classe, gestionnaire des achats
- Monsieur Francis DUMONT, contrôleur des services techniques de classe normale, responsable de la section « reprographie »
- Madame Christine AMANT, adjointe administrative principale de 1ere classe, gestionnaire des achats

Pôle Immobilier de l'Etat :

- Monsieur Romain DEHEDIN, Ingénieur des services techniques du ministère de l'Intérieur, Chef de Projet Adjoint
- Madame Anne BOIDIN, attachée d'administration de l'État, chargée de mission

Pôle SIDSIC :

- Monsieur Philippe PELTIER, ingénieur SIC hors classe, en qualité de responsable du Pôle
- Monsieur Marc-Antoine DEUBEL, technicien SIC de classe exceptionnelle, adjoint au responsable du pôle

Section des Affaires Générales :

- Monsieur Ludovic GENEAU, adjoint administratif principal de 1ere classe, responsable de la section
- Madame Dominique HEMERY, technicienne SIC de classe normale, technicienne

Section de la Coordination :

- Madame Nathalie PETIT, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable de la section

Section des Systèmes et Télécom :

- Monsieur Eugène KRIKOWEC, technicien SIC de classe normale, technicien

Section des Soutiens utilisateurs :

- Monsieur Philippe NORKIEWICZ, technicien SIC de classe exceptionnelle, responsable de la section
- Madame Sylviane THERY, adjointe administrative principale de 1ere classe, technicienne
- Monsieur Vincent THIENPONT, technicien principal, technicien
- Madame Fatima BALI, agent SIC, technicienne

Section de la Continuité des Liaisons gouvernementales :

- Madame Nicole LENAIN, technicienne SIC de classe normale, opératrice de standard
- Monsieur Jacques FOURCADE, agent SIC, opérateur de standard
- Madame Francine HYONNE, adjointe administrative principale de 2e classe, opératrice de standard
- Monsieur David KOEHLER, agent SIC, opérateur de standard
- Monsieur Ernest PEIFFER, agent SIC, opérateur de standard
- Madame Sylvie WARTEL, agent SIC, opératrice de standard
- Madame Marie-Laurence THUILLIER, adjointe administrative, opératrice de standard

Article 2

La secrétaire générale de la préfecture et les directeurs départementaux interministériels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 21 juin 2021

La préfète



Muriel Nguyen

Préfecture de la Somme - Service de Coordination des
Politiques Interministérielles

80-2021-01-27-006

Arrêté de subdélégation de signature du Secrétariat général
commun départemental de la Somme - Ordre général



ARRÊTE

Subdélégation de signature Ordre général

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 44.1° ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des SGCD, et notamment son article 7 ;

VU l'arrêté du ministre de l'Intérieur n° 2021/0025 du 22 décembre 2020 portant détachement dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'outre-mer en qualité de Directeur du Secrétariat général commun départemental de la Somme de Monsieur Olivier NGUYEN à compter du 1er janvier 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2021 arrêtant la liste des agents affectés au secrétariat général commun départemental de la Somme au 1er janvier 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2021 portant délégation de signature à Monsieur Olivier NGUYEN, directeur du secrétariat général commun départemental de la Somme ;

DECIDE

Article 1er :

Les agents ci-après désignés reçoivent délégation de signature comme suit :

Pôle budgétaire et financier :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Anthony THIEFAINE, chef du pôle budgétaire et financier du Secrétariat général commun départemental de la préfecture de la Somme et à son adjointe Madame Valérie DEGOUY à l'effet de signer les actes relatifs à l'utilisation des crédits imputés sur les BOP traités en exécution par le service, dont les missions contractualisées entre le service et les directions départementales interministérielles.

Délégation leur est donnée pour :

- Signer les bordereaux de liaison flux 4 (dépenses directes) et grilles de relevés d'opérations bancaires (ROB) ;
- Suivre et signer/valider les demandes d'émissions de titres et rétablissements de crédits.

Délégation est donnée à tous les agents du pôle pour :

- Saisir et valider tout type de formulaire dans l'outil Chorus-formulaires et son module communication (demandes d'achat, création de tiers, recettes et engagements hors marché, constatation des services faits) ;
- Donner ordre à payer via le module de communication de Chorus-formulaires ;
- Assurer les échanges d'information entre les services prescripteurs, les services facturiers et les centres de service partagés ;
- Saisir, pour le compte des agents de la préfecture, et valider budgétairement pour les agents de la préfecture de la Somme et des directions départementales interministérielles, les ordres de missions, états de frais et relevés d'opérations dans Chorus-DT.

Délégation est donnée à Mme Sylvie CHRETIEN pour valider les engagements juridiques soumis au « rôle Préfet » dans Chorus.

Pôle ressources humaines

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe LEPAGNOL, chef du pôle ressources humaines du Secrétariat général commun de la Somme, ainsi qu'à son adjointe Madame Sylvie PRUVOST, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion déconcentrée des personnels du Secrétariat général commun départemental et des personnels des directions départementales interministérielles ayant contractualisé avec le service. L'usage des crédits ne pourra se faire qu'après validation de l'opportunité de la dépense par la secrétaire générale de la préfecture et les directeurs des directions départementales interministérielles.

- Conventions de stages, état des gratifications des stages ;
- Bordereau flux 4 des honoraires d'expertise médicale pour les accidents de service ;
- Tous actes utiles à l'issue des comités médicaux : CLM, CLD, temps partiel thérapeutique ;
- Imputation des accidents de service, CITIS ;
- Actes liés aux congés maladie ordinaire ;
- Congés maternité et paternité
- Temps partiel
- Contrôle médical
- Annexes aux concours et examens professionnels
- Procès verbaux de concours quand membre du jury
- Procès verbaux de des élections professionnelles quand membre du bureau de vote
- Notification de CET
- Contrats des agents non titulaires (contractuels, service civique, apprentis)
- Etats des compléments aux volontaires de service civique

- Demande de visites médicales d'aptitude
- Etats des jours de carence
- Etats des heures supplémentaires, astreintes et interventions
- Certificats de travail
- Attestations pôle emploi
- Etats des frais de transport
- Etats des frais de changement de résidence hors corps préfectoral
- Documents, attestations et courriers non financiers relatifs à l'activité du pôle ressources humaines

Délégation est donnée à Madame Amandine LANGLOIS (section gestion administrative des carrières), aux agents de la section vie professionnelle et aux agents de la section action sociale de saisir et valider tout type de formulaire dans l'outil chorus-formulaires et son module communication dans le périmètre des dépenses du pôle ressources humaines et pour les programmes et les services du Secrétariat général commun départemental.

Délégation de signature est donnée à Mesdames Edith DURANT, responsable de la section "action sociale", Marie-Pascale LEBLANC, responsable de la section "vie professionnelle" et Christelle PINOIT, responsable de la section "gestion administrative des carrières", en vue de signer tout acte, correspondance ou document n'ayant pas d'impact financier direct et immédiat, chacune pour ce qui concerne sa section.

Pôle logistique et achats

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe MERLO, chef du pôle logistique et achats du Secrétariat général commun départemental de la Somme, ainsi qu'à son adjoint Monsieur Hugues BEVIÈRE, à l'effet de signer les devis d'un montant inférieur à 4 000 euros, après validation de l'opportunité de la dépense par la secrétaire générale et les directeurs des directions départementales interministérielles ayant contractualisé avec le Secrétariat général commun départemental. Il est également autorisé à signer tout document, attestation et courrier non financier relatifs à l'activité du pôle logistique et achats.

Délégation est donnée à tous les agents de la section des commandes publiques de saisir et valider tout type de formulaire dans l'outil chorus-formulaires et son module communication dans le périmètre des dépenses du pôle logistique et achats et pour les programmes et les services du Secrétariat général commun départemental.

Pôle service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe PELTIER, chef de pôle du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication du Secrétariat général commun départemental de la Somme, ainsi qu'à son adjoint Monsieur Marc-Antoine DEUBEL, à l'effet de signer les devis d'un montant inférieur à 4 000 euros, après validation de l'opportunité de la dépense par la secrétaire générale et les directeurs des directions départementales interministérielles ayant contractualisé avec le Secrétariat général commun départemental. Il est également autorisé à signer

tout document permettant l'engagement des dépenses du service, ainsi que les correspondances à caractère technique relevant de la compétence du pôle.

Délégation est donnée à Monsieur Ludovic GENEAU de saisir et valider tout type de formulaire dans l'outil chorus-formulaires et son module communication dans le périmètre des dépenses du SIDSIC et pour les programmes et les services du Secrétariat général commun départemental.

Article 2 :

Le directeur du secrétariat général commun départemental de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le

P/la Préfète

et par délégation

le directeur du Secrétariat départemental
commun de la préfecture de la Somme



Olivier NGUYEN

Préfecture de la Somme-Service de la Coordination des
Politiques Interministérielles

80-2021-01-17-001

Délégation de signature DCL 17.01.2021



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**Délégation de signature
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

VU le code de la route ;

VU le code du travail ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 132 ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 21 décembre 2018 nommant Mme Myriam Garcia, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

VU le décret du 4 janvier 2019 nommant Mme Muriel Nguyen préfète de la Somme ;

VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2017 portant mutation, nomination et détachement de M. Nicolas GRENIER dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Nicolas GRENIER,

directeur de la citoyenneté et de la légalité ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de la Somme ;

VU la décision préfectorale du 27 septembre 2017 portant affectation de M. Nicolas GRENIER, en qualité de directeur de la citoyenneté et de la légalité;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R Ê T E

Article 1er :

I – Délégation de signature est donnée en qualité de directeur de la citoyenneté et de la légalité à M. Nicolas GRENIER, à l'effet de signer tous actes et documents administratifs, correspondances et pièces comptables relevant des attributions de la direction citoyenneté et de la légalité, telles que définies à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020 précité.

II - Cette délégation vaut à l'exclusion :

- des actes à portée réglementaire ;
- des actes défavorables faisant grief à des tiers, retraits d'agrément ou d'autorisations ainsi que les décisions de refus, lorsqu'elles relèvent d'une appréciation discrétionnaire ;
- des décisions favorables créatrices de droit lorsqu'elles relèvent d'une appréciation discrétionnaire ;
- des arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités départementaux ;
- des arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents ;
- des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État ;
- des requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétences auprès des différentes juridictions;
- des décisions attributives de subventions de fonctionnement

III – Délégation est donnée M. Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité, à l'effet de signer les autorisations de travail délivrées aux mineurs non accompagnés étrangers confiés à l'Aide sociale à l'enfance,

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité, délégation de signature est donnée, dans les conditions de l'article 1^{er}, à l'exception de toute correspondance valant recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité, et chacun dans les limites de compétence de leurs domaines respectifs, à :

- Mme Isabelle CATHELAIN, attachée hors classe d'administration de l'État, chef du bureau des collectivités locales, et en cas d'absence ou d'empêchement de l'intéressée, Mme Michèle DAVID, attachée d'administration de l'Etat, son adjointe ;

- Mme Solange BOURDON, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des élections et de la réglementation générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de l'intéressée, à Mme Alexandra CLUZAUD, attachée d'administration d'État, son adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement concomitants de chacune, pour la section élections, à Mme Angèle GAMBIER-COEURDEROY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;

- M. Frédéric DUBOISSET, attaché principal d'administration de l'État, chef du pôle juridique et

contentieux ;

- Mme Camille DESTREHEM, attachée d'administration de l'État, chef du bureau des étrangers et, en cas d'absence ou d'empêchement de l'intéressée, à ses adjoints M. Alexis TONNEAU, secrétaire administratif de classe supérieure ou Mme Lucie ALLARD, attachée d'administration. En cas d'absence ou d'empêchement concomitants de Mme Camille DESTREHEM, chef du bureau des étrangers, de M. Alexis TONNEAU et de Mme Lucie ALLARD, ses adjoints, délégation de signature est donnée, à Mme Emmanuelle JOLIBOIS, secrétaire administrative de classe normale.

En cas d'absence simultanée de M. Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité, et de l'un des membres de l'encadrement mentionnés ci-dessus, la délégation de signature est donnée, dans l'ordre, aux personnes présentes suivantes : Mme Isabelle CATHELAIN, chef du bureau des collectivités locales, Mme Solange BOURDON, chef du bureau des élections et de la réglementation générale, M. Frédéric DUBOISSET, chef du pôle juridique et contentieux, Mme Michèle DAVID, adjointe au chef du bureau des collectivités locales, Mme Camille DESTREHEM, chef du bureau des étrangers, Mme Alexandra CLUZAUD, adjointe au chef du bureau des élections et de la réglementation générale,

Article 3

Les personnels de la direction de la citoyenneté et de la légalité désignés ci-dessous, quand ils sont d'astreinte, sont habilités à signer toutes correspondances, notifications et lettres portant sur la mise en œuvre des décisions d'éloignement d'étrangers en situation irrégulière :

- M. Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité,
- Mme Camille DESTREHEM, chef du bureau des étrangers,
- M. Alexis TONNEAU, adjoint au chef du bureau des étrangers,
- Mme Lucie ALLARD, adjointe au chef du bureau des étrangers,
- Mme Emmanuelle JOLIBOIS, affectée au bureau des étrangers,
- M. Cédric LEMOINE, secrétaire administratif de classe normale, affecté au bureau des étrangers,
- M. Xavier DURAND-VIEL, secrétaire administratif de classe normale, affecté au bureau des étrangers,
- Mme Karine DELCOURT, secrétaire administrative de classe normale, affectée au bureau des étrangers,
- Mme Elodie PECQUERY, secrétaire administrative de classe normale, affectée au bureau des étrangers,

De même, délégation de signature est donnée à M. Nicolas GRENIER, directeur de la Citoyenneté et de la Légalité, Mme Camille DESTREHEM, chef du bureau des étrangers, M. Alexis Tonneau, et Mme Lucie ALLARD, ses adjoints, à l'effet de signer les dépôts de plainte au nom de la préfète de la Somme.

Article 4 :

Les personnels de la direction de la citoyenneté et de la légalité désignés ci-dessous sont habilités à présenter, devant les juridictions administratives et judiciaires, les observations orales de l'État à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'État pour toutes les instances dans lesquelles l'État est partie.

- M. Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité,
- Mme Isabelle CATHELAIN, chef du bureau des collectivités locales,
- Mme Michèle DAVID, adjointe au chef du bureau des collectivités locales,
- Mme Solange BOURDON, chef du bureau des élections et de la réglementation générale,
- Mme Alexandra CLUZAUD, adjointe au chef du bureau des élections et de la réglementation générale,
- M. Frédéric DUBOISSET, chef du pôle juridique et contentieux,

- Mme Camille DESTREHEM, chef du bureau des étrangers,
- M. Alexis TONNEAU, adjoint du chef du bureau des étrangers,
- Mme Lucie ALLARD, adjointe au chef du bureau des étrangers,

Article 5

M. Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité, est le coordinateur des élections pour l'ensemble du département.

Dans ce cadre, délégation lui est donnée afin d'enregistrer et de délivrer les récépissés de déclaration de candidature et de déclaration de mandataire financier. Cette délégation est également consentie concomitamment à :

- Mme Solange BOURDON, chef du bureau des élections et de la réglementation générale ;
- Mme Alexandra CLUZAUD, son adjointe ;
- Mme Angèle GAMBIER-COEURDEROY, affectée au bureau des élections et de la réglementation générale.
- Mme Pauline AVET, affectée au bureau des élections et de la réglementation générale.

Article 6 :

Le présent arrêté, applicable à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme, abroge l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité.

Article 7 :

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur de la citoyenneté et de la légalité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires.

Amiens, le 17 juin 2021

La préfète,



Muriel Nguyen